

Article 31 du Règlement

tion, pour exiger que questions et réponses soient précises, directes et énoncées courtoisement.

J'invite tous les députés à se rappeler qui nous sommes, où nous sommes et pourquoi nous sommes ici. Nous avons le devoir collectif de veiller à ce que tous les Canadiens puissent être fiers de leurs institutions démocratiques, sinon de leurs élus.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLÉAIRES À COURTE PORTÉE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, l'accord tant vanté conclu hier aux réunions de l'OTAN, à la suite de négociations entre Américains, Allemands et autres États de l'OTAN, est entaché d'un vice fatal à notre avis, puisqu'il repose sur la garantie que les armes nucléaires à courte portée ne seront pas éliminées.

Il me semble qu'il ne saurait y avoir de négociations et d'accords dignes de la planète s'ils ne visent pas à l'élimination de ces armes. Je pense que le gouvernement du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne se font pas honneur quand ils se vantent d'être parties à un accord ayant essentiellement pour but de maintenir les armes nucléaires à courte portée.

Les armes nucléaires à courte portée sont les plus dangereuses de toutes les armes nucléaires, parce qu'elles doivent être lancées dans les quelques minutes qui suivent un incident quelconque. C'est justement ce genre d'armes que le gouvernement devrait chercher à supprimer, plutôt que de les réduire partiellement donc de les conserver.

* * *

• (1410)

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

ON DEMANDE LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE EN CHINE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exprimer le point de vue de la plupart des Canadiens, qui appuient et encouragent la retenue et la tolérance dont on a fait preuve jusqu'ici en Chine.

Je suis particulièrement impressionné par l'esprit de démocratie de Son Excellence Wan Li, président du Congrès populaire national, qui s'est engagé, durant son récent séjour au Canada, à protéger avec fermeté l'en-

thousiasme patriotique des jeunes Chinois, et j'appuie son engagement.

Je me réjouis également de la tolérance de l'armée de libération populaire, dont un capitaine a dit en pesant ses mots: «Nous ne tirerons pas sur les gens, car nous sommes très tolérants.»

Je demande au gouvernement du Canada d'encourager les autorités chinoises à mettre un terme à la loi martiale le plus tôt possible afin de faire avancer la cause de la démocratie et de la tolérance en Chine.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'INSCRIPTION DES GÉOLOGUES

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je désire vous faire part de mes préoccupations au sujet d'un problème très grave qui découle de certaines définitions données dans l'Accord de libre-échange.

L'Annexe 1502.1 de l'Appendice 2 de l'accord énumère les géophysiciens, mais non les géologues, dans la liste des personnes qui peuvent échanger librement leurs services des deux côtés de la frontière. Cette question préoccupe particulièrement les géologues de l'Alberta, car c'est la seule province qui délivre expressément des permis de géologues professionnels et qui régleme cette profession. Dans d'autres provinces, les géologues sont libres de se classer dans la catégorie des géophysiciens ou ils peuvent exercer leur profession à titre d'ingénieurs géologues. La profession d'ingénieur figure également sur la liste approuvée.

J'en appelle au ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) pour qu'il cherche un moyen d'obtenir une décision administrative qui permettra aux géologues professionnels de l'Alberta d'être reconnus comme un groupe équivalent à celui des ingénieurs géologues dans les autres provinces, en attendant l'aboutissement des négociations pour faire inscrire la profession de géologue dans la liste des professions approuvées qui figure à l'Appendice 2 de l'accord.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA CRISE LIBANAISE—ON DEMANDE DES PROGRAMMES D'IMMIGRATION SPÉCIAUX

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la crise au Liban ne date pas d'hier. En fait, les combats dans cette région font rage depuis plus de 15 ans. Le plus déplorable, c'est que, loin de diminuer, les affrontements s'intensifient. Les porte-parole du ministère des Affaires extérieures nous disent que depuis l'au-